

En défense de nos écoles rurales

En défense de nos écoles rurales et du dernier service public à la campagne, voici des infos à transmettre aux élus et parents pour mener le combat, notamment dans les médias (ce que craint la hiérarchie qui voudrait pouvoir faire ça incognito).

Les DASEN s'accrochent à l'idée de fermer les écoles rurales pour faire des grosses structures comme préconisé par la loi Rilhac 2.

Fermeture des écoles rurales = mort des villages → [écouter le reportage \(3'\) sur France Culture](#).

Voir l'article du [Café Pédagogique sur la relance des EPEP](#).

La proposition de loi Rilhac créant le statut d'établissement public local d'enseignement primaire (EPLEP) « entend donner un statut juridique aux écoles maternelles, élémentaires et primaires pour en faire des établissements publics locaux d'enseignement primaire. » Elle présente son texte en prétendant répondre aux « exigences » du Se-Unsa et du Sgen Cfdt.

L'article 1 de la proposition de loi donne la possibilité aux communes et aux EPCI « d'ériger en établissement public scolaire primaire toute école maternelle, élémentaire ou primaire. Ils peuvent également regrouper plusieurs écoles pour constituer un tel établissement ». Il n'ont pas besoin pour cela de l'aval des conseils d'école concernés.

L'école est bien souvent le dernier service public des communes rurales ; c'est la mort programmée des villages et des liens sociaux créés autour de l'école. Mais aussi l'assurance d'un éloignement des familles de l'école, des temps de trajets allongés pour les élèves, des journées rallongée, cantine obligatoire ; des postes et des primes de faisant fonction qui sautent ; des emplois territoriaux supprimés ; un DASEN bien noté par sa hiérarchie...

Sur la question des fermetures d'écoles (attention : on parle d'école pas de classe) en milieu rural :

- [Lettre de M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse aux professeurs des écoles, sur la réforme de l'école primaire et l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, Paris le 7 mai 2019](#) : Ainsi, dorénavant, aucune fermeture d'école rurale n'interviendra sans l'accord du maire.

- [Maire info du 22/03/23](#) : Rappelant qu'en 2019, le gouvernement s'est engagé à ne pas fermer d'école sans accord des maires dans les communes de moins de 5 000 habitants, le président de l'AMF demande qu'il en soit de même pour les fermetures de classe et dans toutes les communes.
- Et encore mieux, [Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, mise à jour en octobre 2023](#) : La création et l'implantation d'une école (choix de la localisation, construction, aménagement de locaux), ainsi que la suppression d'une école, relèvent d'une décision du conseil municipal.

Ainsi, à partir du moment où les maires refusent, il ne peut y avoir de fermeture d'aucune école rurale. Mais l'administration de l'éduc pourrait tenter de passer en force, par exemple en présentant les choses comme inéluctables. A voir donc avec les équipes municipales et les parents si le DASEN persiste.

Les DASEN évoquent des regroupements, des collaborations forcées entre écoles rurales afin de rentabiliser le service public, c'est-à-dire économiser des postes. Obligation, pour les équipes pédagogiques et les communes, de concertations pour préparer l'avenir.

Certains sociologues le rappellent : dans la rage des Gilets Jaunes et le vote d'extrême-droite, il y a, notamment en milieu rural, un fort sentiment de déclassement, de relégation, d'abandon de l'État, avec la fermeture des derniers services publics ou leur éloignement. Maternités, Urgences qui ferment. Maintenant les écoles.

Oxfam se réfère aux travaux du syndicat Solidaires Finances publiques qui chiffre le montant de l'évasion fiscale des entreprises ET des particuliers à au moins 80 milliards d'euros.

Dès lors, deux solutions s'offrent aux États pour combler le manque à gagner généré par l'évasion fiscale :

- Augmenter d'autres impôts touchant des tranches moins aisées de la société, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui représente l'un des impôts les plus injustes car très lourdement payé par les ménages les plus pauvres.
- Réduire les dépenses publiques [fermer services hospitaliers, écoles, etc] pourtant essentielles et indispensables pour lutter contre les inégalités et la pauvreté...

CQFD.

[D'ores et déjà des mairies sont mobilisées](#) contre de possibles fermetures d'écoles.